

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 20 décembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des unités, formations et services de l'armée de mer, de l'armée de l'air, du service de santé des armées et de la gendarmerie ouvrant droit à l'indemnité pour services aériens.

Du 28 novembre 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 25 septembre 1992 fixant la liste des unités, formations et services de l'armée de mer, de l'armée de l'air, du service de santé des armées et de la gendarmerie ouvrant droit à l'indemnité pour services aériens.

Du 28 novembre 2018

NOR A R M H 1 8 3 2 9 4 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 25 septembre 1992 (BOC, p. 3617 ; BOEM 420-0.6, 421.2.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 283 du 7 décembre 2018, texte n° 5 ; signalé au BOC n° 43/2018.

JO n° 283 du 7 décembre 2018, texte n° 5